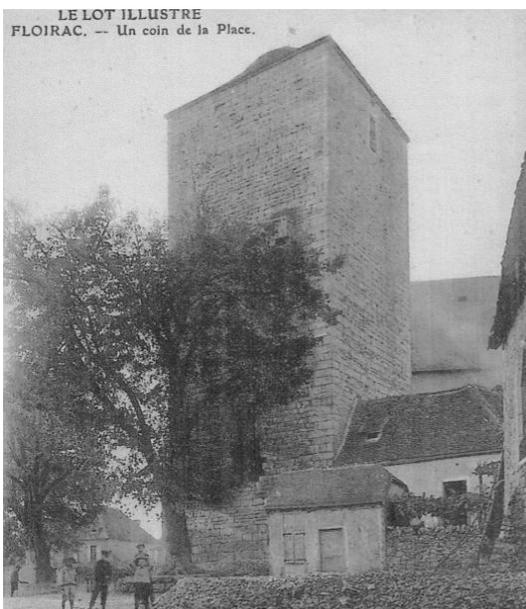


## Les tilleuls de la place

par M. Carrière



La place de Floirac est ombragée par trois vieux tilleuls. Les plus anciens habitants du village les ont toujours connus, ils font partie du patrimoine et on les considère comme très anciens. Nous avons recherché de quand ils datent mais nos recherches sont restées vaines.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la place, au devant de la tour, était plus élevée qu'aujourd'hui : on entrait dans la tour de plain pied par la porte murée en 1871, face à la fontaine. Les trois tilleuls ont été plantés avant l'abaissement de la place puisque, suite à cet abaissement qui semble consécutif à l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun N° 12 (actuelle départementale n°43) vers 1860, il a fallu établir un entourage autour des trois arbres.

Le document le plus ancien que nous ayons trouvé concerne un tilleul aujourd'hui disparu. Le 3 vendémiaire an V (24 septembre 1796), l'Administration municipale du canton de Martel prend la décision de faire élaguer un tilleul de la place de Floirac dont les branches portent sur le toit du four et le détériorent. Il s'agit donc d'un tilleul qui était placé à proximité du four communal (ex-four banal) à peu près à l'emplacement de celui qui a été planté place de la Mairie en 1989, et il existait encore en 1849.

Deux documents remontant à la 2<sup>ème</sup> République mentionnent nos tilleuls.

Le premier est un document de justice. Suite aux élections du 15 août 1848, notre commune a une municipalité républicaine (le maire en est Jean-Baptiste Linars) et Pierre Pagès, dit Bion, membre de l'opposition, va s'attirer de graves ennuis (voir « Du côté de Floirac » n° 28). Le 19 décembre 1848, il dépose devant le tribunal : « Une autre fois que j'étais sur la place, M. le Maire, ceint de son écharpe, arriva avec un nombre considérable de personnes et en

santant (chantant). En m'apercevant, il me somma de me retirer disant que je les gênais, qu'ils voulaient danser une ronde autour du tilleul... », ce qui, dans l'acte d'accusation est traduit par : « quelques individus se disputaient à d'autres autour d'un tilleul et enjoignirent à Pagès qui se trouvait présent de se retirer... ».

Le second document est un arrêté concernant les tilleuls, pris par le Maire de Floirac le 24 mai 1849 :



« Le maire de Floirac... considérant que chaque année à l'époque de la foire de Floirac qui a

lieu le 29 mai, on dégrade les **tilleuls** situés sur la place et au lieu dit Le Four, et que ces dégradations ont lieu sous prétexte de couper quelques branches pour servir d'enseigne aux auberges, qu'on dégrade aussi les tilleuls au moment où ils sont en fleur sous prétexte de ramasser la fleur, Considérant que ces dégradations ne sauraient être tolérées plus longtemps, Arrête : il est expressément défendu pour quelle raison que ce soit de couper des branches ou faire tomber la feuille des dits tilleuls. Tout contrevenant au-dit arrêté sera poursuivi en justice. Pour que personne n'en ignore, le dit arrêté sera publié et affiché à la porte de l'église. Le maire : Linars. »

Plus tard, suite à l'abaissement du sol de la place de Floirac, le conseil municipal, dans sa réunion du 13 février 1866, prévoit au budget « une somme indéterminée pour faire construire des sièges circulaires en maçonnerie autour des trois **tilleuls** situés sur la place publique ». Ces sièges ayant été dégradés, le 8 octobre 1893, le conseil municipal vote au budget une somme nécessaire pour « réparation aux tilleuls de la place ».

Au moment de l'établissement de l'adduction d'eau du bourg de Floirac et à la demande de la population, le Conseil municipal, le 12 mai 1872, décide que la fontaine, initialement prévue à l'emplacement de la croix, sera mieux placée **sous les tilleuls** où elle sera ombragée pendant l'été, plus près du réservoir de la tour et où elle gênera moins la circulation.

## *Les autres arbres de la place du village*



➤ Une photo de la place de l'église (ci-contre), prise par M. Vertuel de St Céré en 1908, montre la présence d'un arbre au bas de l'escalier de la maison Pascalie (actuel AC n° 171), à proximité de la croix

➤ Le tilleul de la place du four sera

remplacé à une date inconnue (peut-être après la démolition du four communal en 1910) par un Paulownia impérial, arbre d'ornement à croissance rapide originaire de Chine et introduit en France en 1834.

Ce Paulownia, mourant, sera enlevé pour dégager la place, puis remplacé, en 1989, par un nouveau tilleul, bien gênant parfois car il se met souvent malencontreusement derrière une voiture !

Ainsi donc, rien ne nous interdit de rêver que nos tilleuls sont des « *arbres de la liberté* » et qu'ils datent de la Révolution. Mais ils sont probablement plus anciens et moins symboliques !

Michel Carrière